

Montréal, le 12 décembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du
1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier Régie : R-4194-2022

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception, dans le cadre du dossier susmentionné, de la correspondance de Gazifère en date du 8 décembre 2023, portant sur un suivi relatif à l'état de son approvisionnement en GSR pour l'année 2023 afin de lui permettre de respecter son obligation annuelle de livraison de GSR aux termes du *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*¹ (« Règlement GSR »).

Dans le cadre de ce suivi, Gazifère soumet notamment avoir été en mesure de conclure une entente d'achat en volumes de GSR auprès d'un distributeur gazier nord-américain, soit Northwest Natural Gas Company selon des caractéristiques similaires à ce qui était prévu avec le fournisseur 1².

La Régie demande à Gazifère de déposer ladite entente conclue, **au plus tard le mardi 14 décembre 2023 à 16 h.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml

¹ [RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.](#)

² Pièces B-0268, p. 2 (sous pli confidentiel) et [B-0269](#), p. 2.